VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 25 JUILLET 2023 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE et STATIONNEMENT

Placier central - Place du 8 Mai 1945

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre l'installation de bungalows de chantier par la société Bouygues-Construction ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er : La commune donne permission de voirie à l'entreprise Bouygues - Construction afin de permettre l'installation de bungalows de chantier, Placier central - Place du 8 Mai 1945 – à compter du vendredi 1er septembre 2023, et ce pendant 7 mois.

Article 2ème : Le stationnement sera interdit, Placier central - Place du 8 Mai 1945 à compter du vendredi 1er septembre 2023, et ce pendant 7 mois.

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Publié sur le site internet de la commune le 25.07.2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230725-2023_73AR-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/07/2023